

Règlement Camping 2018

Le jour de votre arrivée, il vous sera demandé de lire et de signer ce règlement.

Une copie sera affichée au bureau d'accueil.

La personne qui signe ce règlement est responsable d'elle-même et du groupe qu'elle accompagne.

Toutes dégradations occasionnées durant le séjour sera prises en charge par cette même personne.

1. Accès

L'accueil se fait à la réception du camping.

L'accueil pour le camping est fixé de 9h à 19h30. En dehors de ces heures, il est impératif de nous prévenir par SMS.

2. Circulation et stationnement

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs séjournant.

Le stationnement, est strictement interdit sur les chemins, sur le terrain du bivouac trappeur et sur le terrain du bivouac indien.

A l'intérieur du camp, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h.

3. Installation

Le véhicule, la tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Il n'est pas autorisé de camper en dehors de la zone camping.

4. Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil si possible le jour d'arrivée mais au plus tard la veille du départ.

Le montant fait l'objet d'un affichage au bureau d'accueil.

5. Visiteurs

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant.

Les visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, ils devront s'acquitter d'une redevance, dans la mesure où ils ont accès aux prestations et/ou aux installations du camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

6. Places de feu extérieures

Seule les places de feu existante sont à utiliser et à disposition des campeurs.

Les feux ouverts à même le sol (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdit, en dehors des places de feu existantes.

Il n'est pas autorisés :

- D'alimenter le feu par d'autres combustibles que le bois fourni.

- De couper ou de casser des branches sur le site ou dans la forêt voisine.

7. Sanitaires

Le bloc sanitaire du camping est à disposition de chacune et chacun. Il comprend

- Des douches chaudes
- Des WC homme/femme avec éviers
- Un WC handicapé
- Des éviers extérieurs (uniquement pour la vaisselle)

Pour des raisons d'hygiène et de respect d'autrui, il est strictement interdit de faire ses besoins à l'extérieur ou dans la forêt avoisinante.

8. Responsabilité vol

La direction est responsable des objets déposés à l'accueil du camping et a une obligation de surveillance de ce dernier.

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de personne suspecte.

La responsabilité de Jura Bivouac n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit pendant ou suite à un séjour.

9. Responsabilité écologique

Pour que le site reste propre, nous demandons à chacun d'être responsable de ses déchets.

Un centre de tri est situé vers les éviers extérieurs du bloc sanitaire. Merci de trier vos différents déchets.

10. Respect du site

Vous êtes sur un pâturage boisé typique des Franches-Montagnes, c'est pourquoi tout un chacun se doit de respecter les lieux dans lequel il se trouve.

Tous ramassages, cueillettes, et autre modification du sol et des différents étages de végétations sur le site ne sont pas autorisés.

Le jardin, l'étang ainsi que la cabane en rondin sont privés et donc interdits d'accès.

Les endroits communs (chemin, parking, alentours des toilettes, etc...) seront gardés propres.

La musique (radio, instruments, etc...) est autorisée à un volume respectable et sera arrêtée au plus tard à 22h.

Les brebis peuvent être observées voir caressées mais en aucun cas nourries. Attention elles sont parquées avec une clôture électrique.

11. Enfants

Seules les enfants accompagnés sont admis sur le site. Ils sont sous la responsabilité de leur(s) accompagnant(s).

Les différents dangers (filet électrique, barrière bordant le train, les feux et grilles, etc...) ne pourront être évités que par une surveillance des accompagnants.

12. Animaux

Les animaux sont bienvenus sur le site de Jura Bivouac. Ils seront tenus en laisse ou en cage pour le respect de autres résidents.

Une taxe est demandée pour chaque animal pour tout le séjour.